



Au sommaire

N°24 - 27 août 2020

Colza	1
Levée en cours, surveiller les ravageurs !	1
Ne pas laisser les graminées concurrencer le colza.	2
Nouveau report de la date de semis des dérobées SIE	3
Semis possible jusqu'au 1er septembre	3
Soutien à l'implantation de cultures fourragères dérobées	3
Aide du conseil départemental reconduite en 2020	3
Ambroisie	4
Objectif zéro ambroisie.	4

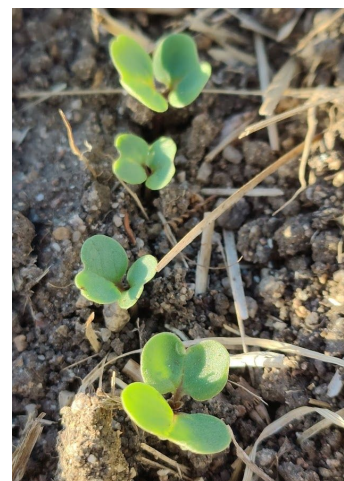
Colza

Levée en cours, surveiller les ravageurs !

Les colzas lèvent, les pluies annoncées et espérées cette fin de semaine permettront, je l'espère, une levée homogène des cultures. Les premiers semis sont visibles, il faut surveiller très régulièrement les jeunes plantules jusqu'au stade 3 feuilles, contre les attaques d'altises et/ou punaises des champs.

Les repousses de colza constituent un réservoir de petites altises. **Le premier levier pour limiter les attaques sur colza d'hiver consiste à surveiller la présence des insectes dans ces repousses et à ne surtout pas les détruire si celles-ci sont**

proches d'un colza en cours de levée. Cela engendrerait des flux de populations vers les jeunes colzas qui sont sensibles de la levée au stade 3 feuilles inclus.



Une intervention visant les petites altises n'est à envisager que si 8 pieds sur 10 présentent des morsures ET 25% de la surface foliaire est consommée avant le stade 4 feuilles. A partir du stade 4 feuilles, il est inutile de traiter.



Pour capturer les altises placer une cuvette jaune dans votre parcelles.

En cas d'infestation massive et précoce, intervenir avec un pyréthriinoïde autorisé si le seuil est dépassé. Réserver BORAVI WG (phosmet) à la lutte contre les grosses altises.

Les ravageurs du colza sont **tous** régulés par de nombreux auxiliaires. Limiter les traitements insecticides autant que possible. Si un traitement se justifie, sur les insectes résistants, utiliser des produits efficaces au risque d'engendrer des pullulations d'insectes.

Voir article complet de [Terres inovia ICI](https://terres.inovia.com)
ou <https://urlz.fr/dGP6>

Ne pas laisser les graminées concurrencer le colza.

Les repousses de céréales lèvent en même temps que le colza, les jeunes colzas sont sensibles à la concurrence. Intervenir dès que vous dépassé 5 à 10 plantes de graminées /m².

Pour maîtriser les graminées, il faut :

- raisonner le désherbage tout au long de la rotation
- renforcer la lutte contre ces espèces dans les céréales,
- pratiquer les faux-semis pour favoriser la levée avant le semis du colza ou du blé,
- ne pas exclure le labour occasionnel ou le binage,
- réaliser un programme de désherbage bien adapté à la flore.

Tableau leviers agronomiques

Espèces	Rotation diversifiée	Déchaumages/ déstockage d'été	Faux-semis (avant semis de culture suivante)		Décalage de la date de semis (sauf colza)	Labour occasionnel
Agrostis						
Bromes						
Folle avoine						
Ray-grass						
Vulpin			avant céréales	avant colza		

	Bonne efficacité
	Efficacité moyenne ou irrégulière
	Efficacité insuffisante ou très aléatoire
	Efficacité nulle ou technique non pertinente

Retrouvez l'article Gestion des graminées hivernales de terres inovia [en lien ICI](https://terres.inovia.com)

Nouveau report de la date de semis des dérobées SIE

Semis possible jusqu'au 1er septembre

Les exploitants qui souhaitent bénéficier d'un report de la date de présence obligatoire des cultures dérobées SIE peuvent demander un report du début de cette période au 1er septembre au lieu du 20 août.

Dans ce cas, l'obligation de présence obligatoire se terminera au 27 octobre.

Comment faire ?

Un exploitant qui souhaite retarder au 1er septembre le début de la période de présence obligatoire, doit transmettre un courrier daté et signé à la DDT(M) dans lequel il indique qu'il souhaite que la période de présence obligatoire des cultures dérobées SIE sur son exploitation débute au 1er septembre.

[Lien ICI](#) pour télécharger les documents

<https://urlz.fr/dFNp>

Soutien à l'implantation de cultures fourragères dérobées

Aide du conseil départemental reconduite en 2020

Le Conseil départemental, aide à l'implantation de cultures fourragères dérobées sur la base de contrat de solidarité céréalier/éleveur, zone de plaine/zone de montagne.

Les cultures dérobées implantées devront être à destination d'éleveurs puydômois (bovin, ovin, caprin, porc et avicole) sur la base d'un contrat-type (cf. annexe 2 de la fiche d'intervention) mettant à disposition gratuitement la récolte à l'utilisateur au titre de la solidarité entre agriculteurs, pour consulter toutes les conditions, se reporter à l'annexe 1.

Informations complètes sur le [site du Conseil départemental](#), avec annexes.

ou ici <https://bit.ly/2PNQMr1>

Ambroisie

Objectif zéro ambroisie.

La lutte contre l'ambroisie est maintenant dans les chaumes, ne laissez pas d'ambroisie monter à graine dans vos champs. La **destruction mécanique doit être réalisée par deux passages croisés**, avec si possible des outils à dents avec ailettes pour bien couper le pivot des ambrosies, sous peine de les voir repartir rapidement.

Dans les situations à forte infestation, une **intervention chimique** est envisageable pour viser le 100% de destruction.

Des conditions d'intervention optimales sont à privilégier, **sol humide et forte hygrométrie au moment du passage**, soit le matin à levée du jour.

